

GAGNEZ une plaine de jeux pour votre commune

LONTZEN PARTICIPE AU RECYCLAGE!

Du 1^{er} au 31 mai 2017, la commune de Lontzen participe au défi lancé par BEBAT, une asbl qui est active dans la récupération de piles usagées d'être la commune de la province de Liège dans laquelle seraient récupérées le plus de piles usagées par habitant. Si nous remportons ce défi, nous gagerons une plaine de jeux pour notre commune. C'est un superbe défi pour tous les habitants de notre commune qui pourraient tous contribuer au succès. Rapportez donc tous un maximum de piles. Allez à la chasse aux piles usagées dans vos tiroirs, greniers, cuisines, etc. et déposez-les du 1^{er} au 31 mai 2017 dans l'un des points de collectes dans la commune de Lontzen. Vous pouvez aussi déposer vos piles dans nos trois écoles et à **l'administration communale**.

Voici les autres points de collecte :

- MEDIA COM, Rue Mitoyenne 152, 4710 Herbesthal
- ASBL L ASSOCIATION 3R, Rue Mitoyenne 218, 4710 Herbesthal
- PARC A CONTAINERS, Tivolistraße W/N, 4710 Herbesthal
- ERKA, Montzener Straße 155, 4710 Lontzen
- PROCOPLAST, Zenobe gramme Straße 9, 4710 Herbesthal
- ROEMERS MOTOS, Rue Mitoyenne 344, 4710 Herbesthal
- SAS COMPANY, Kirchstraße 42, 4710 Herbesthal
- ALDI, Neutralstraße 312 A, 4710 Herbesthal
- CARREFOUR MARKET, Neutralstraße 910 B, 4710 Herbesthal
- OKAY, Tivolistraße 1, 4710 Herbesthal
- L'ECOLE HERBESTHAL, Kirchstraße 69, 4710 Herbesthal
- L'ECOLEL ONTZEN, Schulstraße 17, 4710 Lontzen
- L'ECOLE WALHORN, Dorfstraße 22, 4711 Walhorn
- L'ADMINISTRATION COMMUNALE, Rue de l'église 46, 4710 Herbesthal

En participant, vous vous associez à un beau défi collectif qui renforcera le sentiment d'appartenance à la commune, permettrez de gagner une plaine de jeux et contribuerez à protéger notre environnement, toutes ces piles étant recyclées.



E.R. : Bebat asbl - Peter Coenen
Waldstraat 5 - 3300 Tienen



bebat
Recycler ensemble c'est mieux pour la nature

Le collège communal de la commune de LONTZEN

www.bebat.be    

* Le nombre total de kilos sera calculé sur la base du nombre d'habitants de la commune.